

# À Ajaccio, l'Unesco ancre son regard sur les fleurons du patrimoine marin

En accueillant la deuxième conférence internationale des gestionnaires de sites identifiés comme exceptionnels, la Corse affiche une double volonté. D'échanges et de préservation. Projets à la clé

Quelque trente-cinq gestionnaires. Venus d'un peu partout dans le monde. Des hommes et des femmes riches de lieux, d'espaces, d'aires, reconnus pour être le fleuron du patrimoine marin de l'humanité. Réunis sous une même bannière qu'ils hissent haut pour la faire flotter au mât de l'avenir. Durant deux jours, ce week-end, l'Unesco a choisi d'ancrer à Ajaccio la deuxième conférence internationale des gestionnaires des sites d'exception. Pour entrer dans ce cercle fermé, il faut montrer patte blanche ou plutôt trésor intact. S'armer dans le sillage de préservation, de valorisation et d'enjeux patrimoniaux tout autant que culturels qui tracent la route d'un réseau maillé. De mer en rivages. De rives en littoraux.

## D'Hawaï à Ajaccio sans écueil

Hier matin, à l'hôtel de la collectivité territoriale de Corse, c'est un président de l'exécutif heureux comme un poisson dans l'eau qui a officiellement baptisé la manifestation. En lançant contre la coque de cette dernière une bouteille ouvrant les bulles de l'échange. La veille, les trente-cinq hôtes du territoire insulaire avaient navigué au détour des dédales somptueux de la réserve de Scandola, emmenés par Jean-Marie Dominici.



Le président de l'exécutif, Paul Giacobbi, entouré de Kishore Rao, directeur du centre du patrimoine mondial de l'Unesco, de Fanny Douvère, spécialiste du programme marin et de Pascaline Castellani, maire de Piana.

(Photos Jean-Pierre Belziti)

Aux côtés de Paul Giacobbi, hier matin, Kishore Rao, directeur du centre du patrimoine mondial de l'Unesco accompagné par Fanny Douvère, spécialiste du programme marin à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, et Pascaline Castellani, conseillère territoriale et maire de Piana.

Une conférence internationale, certes, mais à quelles fins ? Réponse, carte en main, du capitaine de l'exécutif : « Lundi prochain se tiendra à Marseille une réunion d'importance, l'International marine protected areas congress (Impac III), organisée par l'Agence nationale des aires

marines protégées dont je suis le président. Cette Agence orchestre, tous les trois ans, un congrès auquel assistent quelque deux mille personnes représentant une centaine de pays. En préambule, l'Unesco invite les gestionnaires du patrimoine mondial à se rassembler pour croiser leurs idées. La Corse, grâce à Scandola au titre de sa réserve marine, et grâce aux Calanques de Piana, au titre de son paysage, fait partie intégrante de cette démarche. Il y a trois ans, notre première rencontre avait eu pour cadre Hawaï, aujourd'hui nous nous retrouvons à Ajaccio, une autre île ! En fin de semaine prochaine, après Impac III, une vingtaine de

ministres de l'Environnement viendront réfléchir à Ajaccio, pour tirer les enseignements politiques du colloque de Marseille. Parmi les questions, notamment, qui devraient émerger, celle qui consiste à se demander si l'on peut prendre des initiatives en matière de droit maritime ».

## Gare aux abordages polémiques

La thématique de réflexion n'est pas seulement intéressante, elle est également essentielle. Car les sites remarquables et la mer peuvent tout à la fois coexister en toute harmonie et être le théâtre de divers conflits. Con-

flits territoriaux où l'on se dispute la possession de la mer pour des raisons commerciales et économiques. Conflits liés aux menaces de pollutions telles que celles engendrées par les hydrocarbures, sans oublier la plus insidieuse, celle des déchets plastiques. La surpêche, les conflits de circulation étant, en outre, source d'abordages polémiques fréquents.

« Le réseau constitué nous permet, d'une part, d'échanger des pratiques. Il permet, d'autre part, d'avoir une résonance politique, convainc Paul Giacobbi. Si l'on prend l'exemple du détroit de Bonifacio, nous devons considérer la protection de la nature et de l'environnement et parallèlement le principe général du libre passage dans les détroits et des dangers qui lui sont corrélés. Désormais, ce passage est réglementé à Bonifacio depuis une quinzaine d'années, néanmoins nous souhaitons aller plus loin. D'où la nécessité d'un soutien politique. Le véritable point d'ancrage, c'est de parvenir à trouver un équilibre, la collectivité seule ne ferait pas ce qu'elle fait en tissant des liens avec les autres ».

## Entre économie et protection

La Corse a beau n'être qu'une île, elle n'en occupe pas moins une place de choix au sein de la cour des grands. C'est ce que rappelle Fanny Douvère, avec un discours qui, à l'évidence, a

naturellement le pied marin. « On recense plus de 6 000 aires marines protégées dans le monde dont 46 sont classées au patrimoine mondial de l'Unesco pour des raisons spécifiques, soit un quart de ce qui est protégé à l'échelle mondiale. À la clé, quatre critères exceptionnels que sont l'écosystème, la biodiversité, la géologie et la beauté. Si le site est classé, c'est qu'il possède une valeur exceptionnelle universelle. Restent que rien n'est acquis au regard des périls qui sont générés par le changement climatique, le développement côtier, etc. Débattre et confronter les expériences conduit à connaître les pratiques qui marchent bien. Si nous sommes aujourd'hui en Corse, c'est justement parce que la réserve de Scandola est l'un des 46 joyaux de la mer, inscrit pour sa géologie et sa biodiversité. C'est un lieu magique comme les quarante-cinq autres. L'on doit pour chacun de ces sites trouver un moyen d'œuvrer efficacement entre objectifs économiques et protection ».

Améliorer les capacités de gestion des petits bijoux de l'humanité, voilà bel et bien la ligne de flottaison fixée au long cours des ateliers programmés à Ajaccio. Pour, in fine, refuser de naviguer à vue. Les sites marins du patrimoine mondial méritent assurément que l'on tienne un cap depuis la hune de l'Unesco...

A.-C. CHABANON  
achabanon@corsematin.com

## Développer le réseau d'aires protégées autour de la Corse

Pas l'ombre d'un doute. La collectivité territoriale de Corse s'engage dans une volonté clairement affichée de contribuer à la préservation et à la gestion équilibrée de sites dont la richesse et la splendeur doivent être transmises aux générations futures. Compétences et capacités à la clé. Actions également. Au travers notamment du soutien apporté au Parc naturel régional de Corse, en lui confiant la gestion de la réserve naturelle de Scandola, mais aussi en s'appuyant sur l'office de l'environnement auquel la collectivité a confié la mise en place du parc marin international des Bouches de Bonifacio qui pourra, peut-être, lui aussi accéder un jour, comme le dit Paul Giacobbi, « au club » des sites du patrimoine mondial...

Aujourd'hui, le président de l'exécutif entend pousser le chemin plus avant. Il l'a confirmé hier. « Je dois préciser que l'efficacité de ces outils est telle que notre collectivité a décidé d'aller plus loin. Avec l'État et l'Agence des aires marines protégées, elle s'est engagée à développer encore le réseau d'aires marines protégées autour de la Corse. En partenariat avec l'office de l'environnement et le Parc naturel régional, nous avons mis en œuvre une procédure visant à étendre la réserve naturelle de Scandola. Par ailleurs, j'ai bon espoir de contribuer à la mise en place d'un Parc naturel marin autour du Cap corse, au nord de l'île, et de créer - pour compenser l'impact de la création du port de la Carbonite - des réserves naturelles sur la côte orientale. Ceci afin d'y préserver l'herbier de posidonie qui y est particulièrement enraciné et bien conservé, mais qui subit quelques impacts localisés ».

En matière de protection, il faudra effectivement être vigilant. D'autant que face à la valeur patrimoniale et culturelle des trésors naturels, se dresse une attractivité qu'il convient de « maîtriser dans un contexte de changement climatique et par ailleurs de développement social et économique indispensable ».

Les enjeux sont posés. Les relever, en constituera un autre. Jouable.

A.-C. C.

Vue générale depuis le Capo d'Ortu sur la baie de Porto (extension de la réserve) et en fond Scandola.

(Photo Michel Luccioni)